

NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 15 février 2007

CONVOCAION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATION DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément à l'article 27-1 de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, se tiendra le :

VENDREDI 23 MARS 2007 A 20H45
Salle SODBURY – Avenue de la Zibeline
Cesson la Forêt

Venez nombreux à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

Attention : le jour où votre Délégué de Rue vous présente pour émargement cette convocation. Si vous n'êtes pas sûr de venir, **remettez immédiatement le pouvoir ci-joint complété à votre Délégué de rue**. Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

Vous pouvez donner votre pouvoir à tout autre copropriétaire, hormis le Président.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint ou non.

Ordre du jour :

2006

Approbation des rapports moraux
Bilan financier de l'année 2006
Quitus au comité sur la gestion 2006

2007

Approbation du budget 2007
Questions diverses
Renouvellement des mandats et appel à candidature

Annexes :

Rapports moraux
Rapport financier
Projet de résolutions
Liste des membres du Comité
Pouvoir

Pot de l'amitié

Le Président.
Georges Naline

ESPACES VERTS M. MAURICE NAIL

Cette année a été marquée par de nombreux problèmes mécaniques. Sur la grosse tondeuse, la fusée cassée a été réparée par soudure grâce à l'obligeance d'un copropriétaire M. Lepetit. Le manchon de collection de l'herbe a été changé ainsi que la batterie et le roulement de l'axe de la tondeuse. L'entretien d'usage a été effectué par nos jardiniers. Sur la petite tondeuse, défaut de puissance du moteur : la réparation chez Greenmat a duré du 15 juin au premier octobre. Suite à notre intervention, nous avons réussi à obtenir le prêt d'une tondeuse début juillet jusqu'à la fin de la réparation. Notre remorque "hors d'âge", a été pourvue d'un nouveau fond sur toute sa surface par nos jardiniers. Remercions M. Lepetit pour son aide au transport de cette plaque encombrante. En ce qui concerne les plantations, ont été plantées dans les platebandes: 1 viburnus Titus, 2 ligustus ovali, 2 pyranthas, 2 photonias, 6 forsythias, 25 rosiers, 2 troènes et 30 mufliers à la piscine. La rénovation des platebandes continuera cette année. Pour des raisons de sécurité (zone d'ombre importante) il a été procédé, en plus des élagages habituels, à un élagage en rideau des conifères dans la première moitié de la rue de Montdauphin. D'autre part, nous avons subi trois mini tornades qui ont fait quelques dégâts. Nos jardiniers sont immédiatement intervenus pour sécuriser les abords malgré parfois un vent encore violent ; qu'ils en soient remerciés.

L'état de nos Espaces Verts dépend du travail de nos jardiniers mais aussi notre comportement : stationnements non justifiés sur l'herbe, raccourcis sauvages à vélo ou à pied quelquefois à travers les massifs, décharges d'ordures vertes sur les espaces communs. Comme l'aspect extérieur de nos habitations, les Espaces Verts font partie du charme de Nouveau Village, c'est une partie de notre patrimoine.

ECLAIRAGE M. CHRISTIAN BARENNES

L'année 2006 a été marquée par le remplacement de 2 lampadaires : les n° 21 et 23, anciens et dégradés, sujets à des pannes à répétition, et de plus gravement vandalisés en ce qui concerne le n°21. Il restera donc 4 anciens lampadaires verts qu'il n'est pas prévu de changer en 2007 compte tenu d'autres urgences budgétaires. Moins de malveillances régulières en 2006, mais de nombreux "tags" en avril (nettoyage et reprise en peinture). Un accident (arrachage de câble) lors des travaux de réfection des sentiers ; la remise en état a été réalisée en notre présence par la société responsable. Suite à la découverte de zones rouillées sur certains lampadaires, grattage et peinture ont été réalisés sans le concours d'une entreprise extérieure, 7 ont été rénovés, 5 ou 6 le seront en 2007. Nos jardiniers ont coupé les branches limitant l'éclairage en différents endroits (des copropriétaires avaient fait des remarques à ce sujet). Est-il utile de rappeler que la qualité de notre environnement est l'affaire de tous et que les dégradations ne sont malheureusement pas toujours le fait de personnes extérieures à la Résidence, cela est bien entendu valable pour tous nos équipements.

Pour information : une ampoule changée par nos jardiniers 35,00 €, un déplacement "Forclum" pour une réparation électrique 60,00 € à 70,00 €. Comme chaque année je rappelle (surtout pour les nouveaux propriétaires) que les lanternes murales sont déconnectées du réseau. Ils sont libres d'en faire ce que bon leur semble : les électrifier à leur service ou les supprimer par exemple lors d'un ravalement de façade.

PRESERVATION DU STYLE..... MME ANNE AMOUYAL

Nous rappelons chaque année, afin que les nouveaux arrivants en soient informés, que cette mission du Comité consiste à veiller au respect de la conception initiale de la Résidence. C'est la condition pour qu'elle garde son harmonie, son style, et par là, sa valeur. De fait, nous sommes tous solidaires dans la conservation de la valeur patrimoniale de nos maisons, et cela passe par leur entretien, celui des jardins et des haies de clôture, et donc, par le respect rigoureux des statuts lors des travaux d'entretien et de rénovation. D'ailleurs, nous pouvons nous réjouir, cette année que de nombreux travaux de rénovation de façades et de toitures ont été réalisés dans cet esprit. Le souci d'être en conformité avec les statuts a conduit plusieurs copropriétaires à utiliser la procédure de demande d'autorisation de travaux (architecte-conseil et comité) quelquefois suivie de négociations avec des résultats satisfaisants pour tous. C'est après l'étude de la question de la pose d'un auvent sur la façade et suite à plusieurs demandes orales de copropriétaires, que nous proposons à votre vote un amendement à "l'annexe" aux statuts (titre III) concernant ce sujet.

Tout au long de l'année, une demande récurrente de plusieurs copropriétaires a concerné la question, ô combien d'actualité de l'installation éventuelle de panneaux solaires. Nous estimons que nous ne sommes pas encore en mesure de nous prononcer sur cette question. Nous préférons adopter provisoirement l'attitude qui consiste à nous demander de présenter, si vous avez un projet, un dossier personnel de demande de travaux

avec tous les documents permettant de donner une réponse ciblée et individuelle. Ces dossiers, vos recherches personnelles, alimenteront d'ailleurs avec profit la réflexion de tous et permettront de la faire avancer. Notre objectif commun étant, bien sûr, de viser les économies d'énergie tout en évitant de dégrader l'aspect de nos résidences. Je rappelle que l'accueil des nouveaux copropriétaires a été organisé par le Comité le samedi 9 décembre 2006. Cinquante pour cent des familles concernées étaient représentées.

PISCINE..... M. ANTOINE ROZIER

Nous avons accueilli avec plaisir au sein de notre équipe du comité, un deuxième responsable piscine : Christophe LAMANDE. Merci de nous avoir rejoints. Une saison 2006 mitigée, avec peu de monde pour le nettoyage (une quinzaine de personnes), et une météo très médiocre. Merci à tous ces bénévoles sans qui la piscine ne pourrait pas ouvrir ses portes ou bien si, mais par le biais d'une société professionnelle qui augmenterait nos charges de façon conséquente. L'ouverture a commencé par une semaine de pluies, et le mois d'Août d'ordinaire beau et chaud, n'a été qu'une succession de pluies et de basses températures qui ont fait chuter celle de l'eau, d'où la demande de certains propriétaires d'investir dans un système de chauffage. Cette saison 2006, Maël Flouriot, enfant de la résidence et maître nageur à la piscine depuis 5 ans n'a pu faire la saison pour des raisons personnelles. Nous avons donc assuré la surveillance du bassin avec une équipe de 4 maîtres nageurs en alternance et 2 intérimaires. Le nombre de maîtres nageurs idéal étant de 5. François PILLAS, après 25 saisons de bons et loyaux services au bord de notre bassin, a décidé de prendre sa retraite. Nous lui souhaitons donc une bonne retraite et le remercions pour toutes ces années passées auprès de nous, une grande partie des enfants de la résidence ayant appris à nager avec lui. Pour cette saison 2007, nous sommes à la recherche de 2 nouveaux maîtres nageurs. Cette année encore, la pataugeoire a tourné tant bien que mal après 3 semaines de fermeture causée par un potentiomètre qui avait grillé. Nous avons enfin trouvé la cause du dysfonctionnement récurrent du système de filtration : une vanne défectueuse. Son changement en fin de saison permet maintenant un bon fonctionnement du petit bassin. Sur le système de traitement de l'eau, nous avons du changer la sonde qui permet de mesurer le pH et le chlore. Des réparations ont été effectuées partiellement sur une des 2 pompes. Elle doit retourner chez le pisciniste pour y changer des roulements. Le système de sécurité de surpression du ballon d'eau chaude, ainsi que le pommeau de douche et le robinet d'arrivée d'eau du pédiluve ont été changés par un propriétaire bénévole et compétent. Un grand merci à Eric Perdriat. Vandalisme : les 2 jeunes qui n'avaient pas réglé leurs dettes envers l'association ont été reconvoqués au tribunal. En plus des sommes qu'ils sont tenus de nous verser (125 € chacun), ils ont payé une amende de 300 € chacun au tribunal ainsi que des frais de dossier s'élevant à 25 €. Des jeunes fréquentant la nuit le bac à sable derrière la piscine, nous ont lancé à 2 reprises des bouteilles en verre dans l'enceinte de la piscine, qui ont éclaté sur les plages de béton. Il nous a fallu près d'une heure pour tout nettoyer (plage et fond du bassin) retardant l'ouverture de la piscine d'autant. **Le nettoyage piscine aura lieu le week-end du 19 mai 2007** pour une ouverture le week-end suivant ; soit le samedi 26 mai 2007. Nous vous demandons d'être à jour de vos cartes de piscine dès le jour de l'ouverture. Le secrétariat est ouvert tous les mercredis, jeudi et samedis matin. Tout ceci est fait pour faciliter le travail des maîtres nageurs et des responsables du comité.

Je (Antoine Rozier) vous annonce que je ne désire pas reconduire mon mandat dans 2 ans. Après 9 ans, je souhaite passer la main. Toute personne intéressée par ce poste sera la bienvenue et accompagnée de notre expérience à ses débuts.

Travaux prévus pour la saison :

- plage du fond (devis).
- Elagage
- Boîtier électrique dans local (effectué).

TELEVISION M. BERNARD TIBERGHEN

Améliorations réalisées :

Alimentations électriques : TV et Piscine sont maintenant dissociées et mises en conformité.

Finalisation de l'installation de la TNT (13 programmes).

Remise en service des chaînes "allemandes", d'Eurosport et de CNN (gratuites).

Fusion du groupe Canal plus/Canal Satellite avec TPS : nous recevons entre autres les chaînes nationales (programmes 1 à 6), la TNT (programmes à partir de 251), la Haute Définition (programmes 16 à 19 payants).

Intervention société PRESTANTENNES :

Le réseau a été révisé en totalité sans interruption de service. Quelques remplacements indispensables de raccordement réseau extérieur/habitation ont été effectués à ma demande. Merci à toute l'équipe.

Intervention responsable TV :

La liste (mise à jour) de ce que nous recevons peut être consultée au Secrétariat.

Peu de visites à domicile cette année. Les problèmes sont souvent dus à une installation défectueuse chez les propriétaires (...ou par des piles de télécommande usées ...)

Aide à la recherche et la mise en place des chaînes de la TNT sans adaptateur, "allemandes", CNN et Eurosport. (pas toujours évidente sans la notice du récepteur TV).

Panne :

Aucune panne de longue durée sur les chaînes "classiques" ou la TNT à ce jour. Le module EUROSPORT est en sursis (13 ans). Son remplacement est à l'étude. Quelques soucis sur 3 chaînes : I>TELE, BFMTV, EUROPE 2TV. Une étude est en cours pour pallier ce défaut. A suivre ...

Incidents :

Tempête de novembre : le câble du paratonnerre s'est décroché du mât de l'antenne. Pas de dégât sur la parabole au dessous, remise en place du "râteau" VHF. Tout est rentré dans l'ordre.

Bris d'une borne de répartition : je remercie la personne de Nouveau Village, présente sur les lieux. Elle a intercepté le véhicule, obtenu l'identité du conducteur et noté le n° d'immatriculation. Celui-ci a permis à l'assurance d'identifier le propriétaire de la voiture, le nom et l'adresse fournis s'étant révélés faux. Le remplacement a été fait, le remboursement des frais financiers occasionnés a été effectué par l'assurance.

BILAN 2006 : Le budget 2006 n'a pas été dépassé.

1993-2006 : notre installation a fêté ses 13 ans et se comporte très correctement. Elle a suivi l'évolution technologique sans trop de problèmes ; **1996** : Canal+/Canalsat passent de la réception "analogique" à celle "numérique". Pas de jugement sur son fonctionnement de ma part ; "c'est vous qui voyez ..." (sic)

Évolution :

Nous n'avons pas à ce jour, de renseignements pour la mise en place de "France 24".

Le regroupement des groupes de diffusion TV ne fait que commencer. Comme d'habitude, on tentera de s'adapter au mieux à la situation. Il est préférable d'attendre encore pour suivre l'évolution galopante des modes de distribution de la TV : (TNT, Haute Définition, Câble, Satellite, ADSL, etc.) avant de décider d'une stratégie.

RAPPORT FINANCIER M. JEAN-LOUIS DUVAL

Arrêté des comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de prélever 6 954 € dans nos réserves. La réalisation présente un excédent de 4 360 €.

Le budget 2007 qui vous est soumis montre une augmentation de l'appel de charge de 1,80% par rapport à l'an passé. Nous prévoyons de prélever 9 946 € (neuf mille neuf cent quarante six euros) sur nos réserves pour équilibrer ce budget.

Divers investissements sont prévus au budget 2007 pour un montant de 16 000 € dont :

Remplacement des volets secrétariat 1 000 €, Plage piscine 11 800 €, Electricité 2 200 €, Mise à jour des chaînes TNT 500 €, Aires de jeux 500 €.

Après plus de 20 ans de services et mon mandat venant à expiration en 2008 (comptes 2007), je souhaite dès à présent que des candidats se présentent afin de pouvoir transmettre les consignes dans les meilleures conditions.

BUDGET 2005 / 2006	2006			2007	
REVENUS	Budget	Réal.	Var.	Budget	Var.
Ajustement euros					
Sentiers (Emprunts/Comptant)	12 088	12 087.88		12 088	
Intérêt non soumis	700	981.13	40%	700	-28.7%
Trimestre	144 699	144 699.00	0.0%	147 302	1.8%
TOTAL REVENUS	157 487	157 768.01	0%	160 089	1.5%
DEPENSES					
22 Aménagements ext.	15 000	16 098.32	7%	16 000	-0.6%
23 Mat. Agricole		520.00			-100.0%
Total 20 Investissements	15 000	16 618.32	11%	16 000	-3.7%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	8 470	7 562.30	-10.7%	8 500	12.4%
302 Charges Sociales	6 050	4 989.00	-17.5%	5 500	10.2%
31 Entretien Réparation	500	104.96	-79%	500	376.4%
32 Fournitures	1 200	2 662.63	122%	2 800	5.2%
331 Affranchissement	500	387.86	-22%	400	3.1%
332 Télécom	600	783.78	31%	900	14.8%
35 Assurances	2 200	2 251.95	2%	2 300	2.1%
36 Divers Gardiennage / avocat	7 000	7 134.67	2%	7 200	0.9%
Total 30 Dépenses Générales	26 520	25 877.15	-2%	28 100	8.6%
40 Piscine					
401 Salaires nets	9 100	8 658.52	-4.9%	9 300	7.4%
402 Charges Sociales	5 790	6 103.00	5.4%	6 200	1.6%
41 Entretien Réparation	1 500	2 320.23	54.7%	1 800	-22.4%
42 Fournitures	2 500	2 053.89	-18%	2 500	21.7%
43 Eau	3 500	1 783.93	-49%	3 000	68.2%
44 Electricité	1 600	1 574.68	-2%	1 600	1.6%
45 Pompes	600		-100%	600	
47 Télécom	250	175.83	-30%	200	13.7%
Total 40 Piscine	24 840	22 670.08	-9%	25 200	11.2%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	38 000	36 117.84	-5.0%	39 900	10.5%
502 Charges Sociales	31 500	26 729.82	-15.1%	29 900	11.9%
51 Entretien Réparation	660	1 053.05	59.6%	1 000	-5.0%
52 Fournitures	300	313.10	4%	400	27.8%
53 Eau	200	150.35	-25%	160	6.4%
54 Carburant	1 000	773.23	-23%	750	-3.0%
55 Engrais Phyto	225		-100%	250	
561 Plantations	400	429.10	7%	540	25.8%
562 Elagage	2 200	1 626.56	-26%	1 700	4.5%
563 Dessouchage		239.20		250	4.5%
564 Abattage	225	801.32	256%	850	6.1%
57 Enlèvement Ordures	550		-100%	2 800	
Total 50 Espaces Verts	75 260	68 233.57	-9%	78 500	15.0%
58 Espaces Ludiques	950	122.12	-87%	1 000	718.9%
60 Télévision Lumière					
62 Lumière	500		-100%	500	
63 Télévision	6 000	5 701.98	-5%	6 000	5.2%
Total 60 Télévision Lumière	6 500	5 701.98	-12%	6 500	14.0%
70 Local & Divers					
71 Entretien	1 200	108.69	-91%	200	84.0%
72 Matériel	400		-100%	400	
74 Electricité	1 400	1 740.61	24%	1 800	3.4%
76 Impôts	350	315.00	-10%	315	0.0%
Total 70 Local & Divers	3 350	2 164.30	-35%	2 715	25.4%
80 Rembt. emprunts					
Total 80 Rembt. emprunts	12 021	12 020.60	0%	12 021	0.0%
TOTAL DEPENSES	164 441	153 408.12	-7%	170 036	10.8%
SOLDE	-6 954	4 359.89		-9 946	

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2006	31/12/2005		31/12/2006	31/12/2005
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	6 741.57	2 904.16	Réserves travaux futurs	40 255.91	34 556.43
Titres			Résultat de l'exercice		
Total compte titres	397.00	397.00	Total Réserves	44 615.80	40 255.91
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros					
Caisse	147.14	323.45	Copro. / emprunt sentier	2 967.79	2 967.79
Compte Courant	3 818.96	118.03			
Livret	36 478.92	39 481.06			
Total des Comptes	40 445.02	39 922.54			
TOTAL DE L'ACTIF	47 583.59	43 223.70	TOTAL DU PASSIF	47 583.59	43 223.70
REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2006	2005		2006	2005
Emprunts auprès de la banque			20 Investissements	16 618.32	15 870.32
			30 Dépenses Générales	25 877.15	22 668.54
			40 Piscine	22 670.08	20 889.11
			50 Espaces Verts	68 233.57	69 929.94
Revenus d'investissement	981.13	878.71	58 Espaces Ludiques	122.12	298.75
			60 Télévision Lumière	5 701.98	5 017.72
Paiement comptant sentier			70 Local & Divers	2 164.30	2 148.13
Trimestre	144 699.00	141 576.00	<i>Sous total 1</i>	141 387.52	136 822.51
Sentier	12 087.88	12 087.88	Sentier	12 020.60	12 020.60
<i>Écart conversion euros</i>			<i>Sous total 2</i>	12 020.60	12 020.60
Perte de l'exercice			Résultat de l'exercice	4 359.89	5 699.48
TOTAL REVENUS	157 768.01	154 542.59	TOTAL DÉPENSES	157 768.01	154 542.59
Année	2007	2006		Mensualité	Trimestre
1 Voix	42.45 €	41.70 €	1er trimestre 2007	3.50 €	10.50 €
6	254.70 €	250.20 €	2ème trimestre 2007	3.55 €	10.65 €
9	382.05 €	375.30 €	3ème trimestre 2007	3.55 €	10.65 €
11	466.95 €	458.70 €	4ème trimestre 2007	3.55 €	10.65 €
13	551.85 €	542.10 €	1er trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
14	594.30 €	583.80 €			
15	636.75 €	625.50 €	Nombre de voix	3 470	
16	679.20 €	667.20 €	Taux de revalorisation	1.80%	
17	721.65 €	708.90 €	Budget 2007	147 301.50 €	

PS : emprunt sentier = il s'agit de prendre en compte le décalage de la réception et du paiement entre copro et propriétaires.

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2006

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2006.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent de 4 359,89 € (quatre mille trois cent cinquante neuf euros quatre vingt neuf cents) au compte de réserves pour travaux futurs. Après cette affectation, le compte sera créditeur de 44 615,80 € (quarante quatre mille six cent quinze euros quatre vingt cents).

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2007

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 42,45 € (quarante deux euros quarante cinq cents) pour une année et de confirmer l'appel de 3,50 € par mois et par voix au premier trimestre et d'appeler 3,55 € par mois et par voix pour les trois autres trimestres.

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2008 à 3,55 € par mois et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

CINQUIEME RESOLUTION : PROPOSITION D'AMENDEMENT TITRE III "ANNEXE"

A-4-5

Un auvent de protection peut-être construit sur la façade rue au dessus de la porte d'entrée (soumis à demande d'autorisation de travaux avec croquis cotés). Il doit impérativement respecter les prescriptions suivantes :

- Charpente en bois uniquement, peinte en blanc (6 à 12 cm).
- Couverture en ardoise naturelle exclusivement.

Deux types de toiture possible :

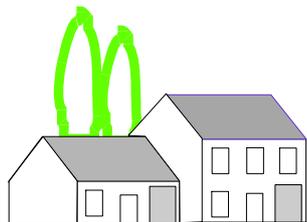
- Pans droits : L 300 cm, l 80 à 90 cm, pente 40°, hauteur à la base du toit 235 à 245.
- Pans coupés : L 300 cm, l 80 à 90 cm, pente 45°, hauteur à la base du toit 235 à 245.

SIXIEME RESOLUTION : ELECTION DE MEMBRES DU COMITE

L'Assemblée Générale Ordinaire élit au Comité pour une durée de 3 ans :

Monsieur Christophe Lamandé.

Notre ancien Président et actuellement vice-président, M. Jean-Philippe Mazur dont le mandat vient à expiration ne souhaite pas le renouveler. Le Comité le remercie vivement de sa collaboration.



NOUVEAU VILLAGE

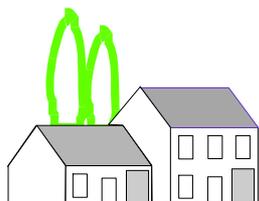
MEMBRES DU COMITE

Président	Monsieur Georges Naline	6	rue de Jossigny
Secrétaire Général	Monsieur Bernard Tiberghien	18	rue de Guermantes
Trésorier	Monsieur Jean-Louis Duval	15	rue de Dagny
Espaces Verts	Monsieur Maurice Nail	2	rue de Jossigny
Espaces Ludiques	Monsieur Xavier Flandrois	5	rue d'Aulnoy
Piscine	Monsieur Antoine Rozier Monsieur Christophe Lamandé	18 4	rue d'Esbly rue d'Esbly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18	rue de Guermantes
Juridique/Divers	Monsieur Michel Loiseau	52	rue Montdauphin
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6	rue d'Esbly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5	rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Sylvie Coupard		

DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10	rue d'Aulnoy
Bréau	Monsieur Bily	7	rue de Bréau
Champeaux	Madame Saladin	15	rue de Champeaux
Dagny	Madame Duval	15	rue de Dagny
Esbly	Monsieur Barennes	6	rue d'Esbly
Favières	Monsieur Muzeau	10	rue de Favières
Guermantes	Madame Tiberghien	18	rue de Guermantes
Jossigny	Monsieur Puissant	14	rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1	rue de Lieusaint
Montdauphin du 37 au 56	Madame Tiberghien	18	rue de Guermantes
Montdauphin du 13 au 36	Madame Charransol Lequitte	36	rue Montdauphin
Montigny	Madame Lentz	8	rue de Montigny
Nangis	A pourvoir		
Quiers	Monsieur Chaplet	3	rue de Quiers

Le secrétariat est ouvert : - le mercredi de 08h30 à 11h30
 - le jeudi de 08h30 à 15h30
 - le samedi de 09h00 à 13h00



NOUVEAU VILLAGE

Assemblée Générale Ordinaire du 23 03 2007 à 20h45, salle Sudbury, 77240 Cesson

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné, représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e).

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte»

Émargement :

POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 23 03 2007 à 20h45, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : pour prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, ---voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à le __.__.2007

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1),, ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.